



**ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**

DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 11 décembre 2012.

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 5 décembre 2012

Présents : MM. Lorent, bourgmestre, Humbert et Brücher, échevins, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Daubenfeld, Gonçalves Dos Anjos, Krings, Migliosi, Mme Petry, MM. Thomé et Weiler, conseillers, Mme Braconnier, secrétaire ff.

Absents : a) excusé :

b) sans motif

Point de l'ordre du jour : 2

Objet: **Règlement-taxe sur les prestations du service d'incendie et de sauvetage**

Le Conseil Communal,

Considérant que ses décisions concernant la fixation de taxes relatives aux prestations du service d'incendie et de sauvetage ont été retenues par des délibérations individuelles ;

Attendu que le collège des bourgmestre et échevins entend fixer un règlement-taxe regroupant tous les prix de facturation en relation avec les prestations du service d'incendie et de sauvetage ;

Entendu les propositions faites par le collège des bourgmestre et échevins concernant la tarification de ces prestations et interventions;

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications

après délibération  
à l'unanimité des membres présents

décide de fixer le prix de facturation des prestations et interventions du service d'incendie et de sauvetage comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

**Personnel**

Pompier/ sauveteur individuel 17.- euros/heure ttc

Pompier/ sauveteur individuel entre 22.00 et 6.00 heures: 34.- euros/heure ttc

**Véhicules**

Autopompe (TLF,KTLF) : 125.- euros/heure ttc

Echelle (DL) : 150.- euros/heure ttc

Fourgonnette (MTW,MZF) : 100.- euros/heure ttc

Commandement (KDW) 100.- euros/heure ttc

**Mise à disposition de matériel**

Pompe à eau thermique 50.- euros/heure ttc

Pompe à eau électrique	30.- euros/heure ttc
Groupe électrogène 10 KW	30.- euros/heure ttc
Groupe électrogène 30 KW	70.- euros/heure ttc
Groupe électrogène (caution)	500.- euros ttc
Ventilateur à pression	30.- euros/heure ttc
Système d'éclairage Powermoon	30.- euros/heure ttc
Tuyaux, lances, extincteurs	10.- euros/heure ttc
Autre matériel	20.- euros/heure ttc
<b>Prestations de services</b>	
Fausse alerte (Centrale de détection)	300.- euros ttc
Panne d'ascenseur, par intervention	75.- euros ttc
Destruction de nids de guêpes, par intervention :	100.- euros ttc
Ouverture/ fermeture de porte, par intervention :	100.- euros ttc
Remplacement de cylindre de porte incl.3 clés :	30.- euros ttc
Produit d'élimination d'hydrocarbures NOKOMIS :	15.- euros/ litre ttc
Produit liant les hydrocarbures :	15.- euros/ kg ttc
Fermeture d'immeubles, obstruction d'entrées	20.- euros/ m2 ttc
Formation lutte contre l'incendie, par participant	25.- euros ttc
Appel malveillant ou abusif	500.- euros ttc
Avis de prévention	10.- euros/heure ttc

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir y donner son approbation.

en séance, date qu'en tête.

suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

le bourgmestre

la secrétaire ff.,